

<https://ujfp.org/spip.php?article7540>



Le droit international ne s'use que parce qu'on ne s'en sert pas !

- L'UJFP en action - Communiqués de l'UJFP -



Date de mise en ligne : jeudi 28 novembre 2019

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Avec Trump, les méthodes de voyou se sont généralisées. Il déménage l'ambassade américaine à Jérusalem, reconnaît l'annexion du Golan et à présent considère que les colonies qui balafrent la Cisjordanie sont « légales ». Trump est un soudard qui piétine allègrement tout ce qui pouvait rester du droit international. Il a déjà rompu avec les accords signés sur le climat, le nucléaire iranien ou le blocus de Cuba. Il prône et réalise une diplomatie de la canonnère.

Nétanyahou est un soudard. La vie humaine de l'autre, le/la Palestinien.ne déshumanisé.e n'a aucune importance pour lui. Son régime torture, emprisonne des enfants, multiplie les exécutions extrajudiciaires, tire à vue sur les civils.

Ailleurs dans le monde, des chefs d'État multiplient les actes dictatoriaux d'une brutalité extrême et se moquent ouvertement de toute notion de « droit international ». Citons Assad, Erdogan, MBS, Poutine, Bolsonaro et bien d'autres.

Le droit international, tel qu'il s'est bâti après 1945, était censé reposer sur des textes fondamentaux : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le bannissement des pratiques racistes et de l'apartheid, l'égalité des humains, le refus du colonialisme ...

Mais s'agissant de la Palestine les violations du droit international ne datent pas d'aujourd'hui. En effet :

- ▶ 1947 : vote de la partition de la Palestine. De quel droit ampute-t-on un peuple de plus de la moitié de son pays ?
- ▶ 1948 : nettoyage ethnique prémédité de la Palestine. Vote de la résolution 194 sur le retour des expulsés dans leurs foyers. Que fait l'État d'Israël ? Il interdit ce retour, détruit les villages et efface leurs traces. Aucune sanction ! Au contraire, Israël est admis à l'ONU avec la mention « Israël est un État pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire » !
- ▶ 1967 : vote de la résolution 242 intimant à Israël de se retirer des territoires nouvellement occupés. Que fait l'État d'Israël ? Il annexe Jérusalem-Est (et bientôt le Golan) et commence à coloniser les territoires occupés. Aucune réaction, aucune sanction.
- ▶ 1993 : la communauté internationale prétend soutenir un « processus de paix » devant aboutir à deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Que fait l'État d'Israël ? Il accélère la colonisation et envahit les territoires occupés. Aucune sanction.
- ▶ 2002 : le Parlement européen vote la suspension de l'accord d'association entre Israël et l'Union Européenne. Que fait la Commission ? Elle passe outre et les produits israéliens, même ceux des colonies continuent à arriver, détaxés, dans nos assiettes.
- ▶ 2004 : La Cour Internationale de Justice (qui dépend de l'ONU) déclare illégale la construction du mur. Israël poursuit et achève sa construction. Aucune sanction.
- ▶ 2005 : la société civile palestinienne lance l'appel international BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) contre l'État d'Israël jusqu'à ce qu'il respecte le droit international. Que font les pays européens ? Ils multiplient les textes liberticides tentant d'empêcher toute critique de l'apartheid israélien et du sionisme, et tentent d'étouffer le BDS. Ils appuient les tentatives de criminaliser le soutien à la Palestine en assimilant de façon honteuse ce soutien à l'antisémitisme.
- ▶ 2006 : La « communauté internationale » exige des élections libres en Palestine. Celles-ci ont lieu et le Hamas en sort vainqueur. L'Union Européenne suspend immédiatement ses versements à l'Autorité Palestinienne et enjoint à celle-ci de se débarrasser du Hamas.
- ▶ 2017 : Richard Falk et Virginia Tilley publient un rapport commandé par l'ONU et très documenté attestant qu'Israël est un État d'apartheid. Que fait le Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres ? Il refuse que le rapport

soit publié.

- 2019 : L'Union Européenne réaffirme officiellement que l'occupation et la colonisation de la Palestine sont illégales. Pourtant, les produits des colonies ne sont toujours pas interdits.

On pourrait continuer.

Nous nous adressons aux dirigeant.es français.es et européen.nes : vous vous lamentez de la disparition du droit international et de la généralisation d'une gestion du monde faite de brutalité et de violations de tous les droits ?

Vous pouvez agir : cessez d'être complices avec vos communiqués honteux stigmatisant les Gazaouis et les autres Palestiniens qui résistent ! Sanctionnez l'occupant ! Arrêtez de coopérer politiquement et militairement avec cet État d'apartheid !

La Commission Israël-Palestine, pour la Coordination nationale de l'UJFP, le 28 novembre 2019